



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnole, le 28 juin 2018

BASF continue de semer la confusion

Dans un article publié par la France Agricole¹ le 26 juin, BASF a réagi à l'action menée par la Confédération paysanne dans les locaux d'Ecully ce 25 juin, dénonçant « l'incohérence » de nos arguments.

La multinationale fait référence à plusieurs reprises aux « Faucheurs Volontaires » d'OGM. Or c'est bien la Confédération paysanne qui est venue l'interpeller dans les locaux de BASF-Agro d'Ecully le 25 juin. Si la Confédération paysanne reconnaît la légitimité et la nécessité des actions de désobéissance civile des Faucheurs Volontaires, elle engage sa seule responsabilité lorsqu'elle interpelle BASF.

BASF indique ensuite « que les colzas Clearfield sont des solutions dûment homologuées et autorisées » comme des variétés « obtenues avec des lignées issues d'une technique de sélection appelée la mutagenèse », technique produisant des OGM non soumis à la réglementation OGM. Il aborde ensuite la question de la « multiplication de microspores » pour dire que cette technique est « utilisée depuis trente ans ». Certes, mais ce que BASF oublie juste de rappeler c'est que cette technique qui produit, elle, des OGM réglementés - comme la transgénèse utilisée elle aussi depuis trente ans - a été utilisée pour l'obtention des colzas Clearfield.

BASF poursuit en indiquant que « l'organisation internationale de l'agriculture biologique, l'Ifoam a reconnu en novembre 2017 que les variétés obtenues par ce type de technique pouvaient être cultivées en agriculture biologique ». Mais reconnaître ce fait ne veut pas dire l'accepter !

BASF omet de signaler que l'Ifoam interdit explicitement l'utilisation des techniques de multiplication de microspores et de mutagenèse chimiques ou par irradiation en sélection biologique dans le « Position paper Compatibility of Breeding Techniques in Organic Systems² » adopté lors de son Assemblée générale de novembre 2017 en Inde.

Pour rappel, l'Ifoam œuvre pour développer une offre suffisante en semences issues d'obtention et de sélection biologique et pouvoir, dans les meilleurs délais, interdire en agriculture biologique l'utilisation de semences issues de variétés conventionnelles non conformes aux principes de la sélection bio. En attendant, l'Ifoam n'est pas en mesure d'interdire l'utilisation en cultures bio de variétés obtenues par ces techniques, et ce pour au moins quatre raisons :

- l'industrie refuse d'indiquer les techniques d'obtention, de sélection et de multiplication qu'elle a utilisées lorsqu'elle met sur le marché de nouvelles variétés et des "semences bio", sauf si elle accepte de déclarer qu'il s'agit d'OGM ;
- l'industrie semencière et les gouvernements ont mis en place un cadre réglementaire de recherche et d'accompagnement technique qui interdit aux paysans de commercialiser leurs propres semences et souvent aussi

¹<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/colza-clearfield-basf-denonce-lincoherence-des-arguments-des-faucheurs-volontaires-1,4,357310811.html>

²Papier de position sur les procédés d'obtention et de sélection compatibles avec l'agriculture biologique, https://www.ifoam.bio/sites/default/files/position_paper_v01_web_0.pdf



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

de les produire et/ou de les échanger. Les paysans bio sont donc souvent contraints de s'approvisionner sur le marché ;

- l'industrie n'a jamais fait le moindre effort pour sélectionner des variétés selon les principes de la bio ;
- en conséquence, il n'existe pas, actuellement, d'offre suffisante de semences sélectionnées en bio (variétés bio) pour répondre aux besoins des cultures certifiées biologiques. Les paysans bio peuvent donc utiliser soit des semences de variétés conventionnelles multipliées une génération en bio (qualifiées par la réglementation européenne de « semences biologiques »), soit, en cas d'indisponibilité de semences biologiques, des semences conventionnelles non traitées chimiquement.

L'ifoam est donc dans l'impossibilité pratique d'interdire aux paysans bio de cultiver des variétés dont ils ignorent le mode d'obtention, de sélection ou de multiplication car, dans de nombreux cas, cela reviendrait à leur interdire de cultiver quoi que ce soit.

Enfin, BASF induit en erreur en laissant entendre que le triticales serait un OGM. Le triticales n'a pas été obtenu, comme le Colza Clearfield, par multiplication de microspores, car cette technique était inconnue lorsqu'il a été mis au point « dans les années 1960 ». De plus, la technique utilisée pour le triticales n'est pas réglementée comme produisant des OGM. La comparaison faite par BASF n'a donc aucun sens.

La Confédération paysanne qui interpelle depuis longtemps BASF sur la réalité de ces colzas Clearfield ne peut que se féliciter que cette question sorte enfin du stricte champ technique pour être débattue dans l'espace public.

Contacts :

- Christine Riba, Secrétaire nationale : 06 07 02 25 42
- Guy Kastler, Commission semences : 06 03 94 57 21
- Caroline Nugues, Chargée de communication : 06 95 29 80 78